



LÉGISLATIVES 2012

Questionnaire

à l'attention des candidats
aux élections législatives

Madame la candidate à la députation,

Monsieur le candidat à la députation,

A nouveau, notre collectif « Catholiques en campagne » s'adresse aux candidats. Emanation d'un grand nombre d'associations soucieuses de l'évolution de la France, le collectif a conçu, à l'intention des candidats députés, un questionnaire touchant à toutes leurs préoccupations. Elles sont nombreuses comme les responsabilités de ceux qui seront élus.

Derrière le Pape Benoit XVI qui nous encourage, par ses écrits et ses discours, à faire cette démarche, nous voudrions vous dire que toute nation qui brave impunément les lois de Dieu, qui sépare la morale du droit, ne peut devenir une grande nation. Elle s'enfoncé, à l'instar de grandes civilisations passées, dans un déclin inéluctable.

De l'incarnation de ces principes, nous ferons donc notre programme pour aller voter les 10 et 17 juin prochains. Nous pensons qu'un pays ne peut grandir sans ou en dehors des racines qui sont les siennes.

Espérant que vous répondrez à notre questionnaire, au moins dans ses interrogations essentielles, nous vous prions de croire, Madame la candidate, Monsieur le candidat, à l'expression de notre haute considération.

Vous pouvez répondre :

- par fax au **01 79 73 13 64**
- par courriel à l'adresse **contact@catholiques-en-campagne.fr**
- ou par envoi postal à « **Catholiques en Campagne** », **14 rue Charles V 75004 Paris**

Vous pouvez joindre votre photo et votre logo de liste. Ils seront publiés avec vos réponses.

CANDIDAT(E) : Patricia ANDRIOT

DEPARTEMENT : HAUTE-MARNE

CIRCONSCRIPTION : 52-01

VILLE PRINCIPALE: CHAUMONT

LISTE ou PARTI : DECIDER AUTREMENT (EELV-PS-PRG-MRC)



LEGISLATIVES 2012 – QUESTIONNAIRE DE CATHOLIQUES EN CAMPAGNE

CANDIDAT(E) : Patricia ANDRIOT

DEPARTEMENT : HAUTE MARNE

CIRCONSCRIPTION et VILLE PRINCIPALE: 52-01 (CHAUMONT)

LISTE : DECIDER AUTREMENT (EELV-PS-PRG-MRC)

1. Le nouveau président de la République, François Hollande, proposera d'inscrire les principes de la loi de 1905 dans la Constitution. Les concepts de laïcité, laïcité républicaine, laïcité positive, laïcité libérale, laïcité à la française, revêtent-ils le même sens selon vous ? La laïcité interdit-elle selon vous l'intervention de citoyens en tant que catholiques dans le débat politique ?
 - ➔ La laïcité, ce n'est pas la haine du fait religieux, c'est la liberté de conscience. La République ne méconnaît aucune de ces religions, mais elle ne connaît que la loi, la même loi pour tous. La loi de 1905 impose une sorte de dissociation du temporel et du spirituel, sans nier ni l'un, ni l'autre, complémentaires pour la vie de chacun et cependant différents dans la gestion de l'Etat. L'Etat n'a pas à se mêler des affaires de foi, de convictions, des affaires morales. L'institution religieuse n'a pas à interférer dans les affaires du législateur, et surtout sur des affaires relevant de la « moralité ». Ceci étant dit, je suis, comme François Hollande, pour une « laïcité sans épithète ». Ni positive, ni tolérante, ni intégriste. La laïcité, c'est celle où l'on ne dit pas qu'un curé vaut mieux qu'un instituteur, mais qui ne choisit pas entre la bonne et la mauvaise manière de croire, ou pas. La République sait ce que peut apporter à la communauté nationale la réflexion des religions présentes en France sur les problèmes de société. Elle entend tous les avis. Le législateur, ensuite, fait ses choix.
2. Le principe de laïcité suppose-t-il d'aller jusqu'à éliminer de nos pratiques, traditions, habitudes et références culturelles et historiques : les manifestations du type crèche de Noël, la restauration des églises et édifices religieux, le poisson le vendredi dans les collectivités, le chômage des fêtes religieuses, la commémoration des personnages historiques catholiques ?
 - ➔ La laïcité, ce n'est pas l'intolérance, c'est égalité entre tous les citoyens, quelle que soit leur croyance, ou leur non croyance. C'est permettre à chacun d'exercer celle-ci sans être persécuté pour cela. Il n'est donc pas dans ma volonté de faire interdire quelque pratique que ce soit, tant qu'elle ne vient pas interférer dans la gestion de l'Etat, dans l'esprit des lois. Et cela est d'autant plus vrai concernant la restauration des édifices affectés à une activité culturelle, puisqu'ils sont propriété des communes ou de l'Etat.
3. L'introduction dans la Constitution française, de la définition de la famille comme étant « l'union stable d'un homme et d'une femme en vue d'assurer l'éducation des enfants issus de leur union ou adoptés » vous semble-t-elle souhaitable ?
 - ➔ Certainement pas ! L'ouverture du mariage civil aux personnes du même sexe ne met nullement la famille en danger. Le principal danger qui guette le droit de la famille, ce serait de s'enfermer dans des traditions sans lien ni avec les évolutions de notre société, ni avec les considérations d'ordre public et d'intérêt général qui doivent guider l'esprit du législateur que je souhaite devenir, et à plus forte raison, du constituant. Je rappelle que la majorité des enfants naissent actuellement hors du mariage.
4. Soutiendriez-vous un texte de loi ayant pour but de donner à la mère de famille un statut, indépendamment de toute activité professionnelle, reconnaissant son rôle économique et social et lui garantissant une retraite ?
 - ➔ Et pourquoi la mère ? Pourquoi pas le père ? Nous préférons le libre choix, nous préférons que les mères de famille puissent travailler, pour s'épanouir, pour être indépendantes. C'est pour cela que nous comptons beaucoup sur un véritable service public de la petite enfance.
5. Reconnaissez-vous le droit, pour les parents, de choisir l'école de leurs enfants, quel que soit son statut (public, privé sous contrat, privé hors contrat) ?
 - ➔ Je crois en la liberté d'enseignement. Dans le cadre prévu par la loi, guidée par l'intérêt général, et des programmes d'enseignement. Le préambule de la Constitution de 1946 consacre le principe selon lequel « l'organisation de l'enseignement public, gratuit et obligatoire à tous les degrés, est un devoir de l'État ». Or, force est de constater que cette obligation constitutionnelle n'est pas totalement respectée. En



LEGISLATIVES 2012 – QUESTIONNAIRE DE CATHOLIQUES EN CAMPAGNE

CANDIDAT(E) : Patricia ANDRIOT

DEPARTEMENT : HAUTE MARNE

CIRCONSCRIPTION et VILLE PRINCIPALE: 52-01 (CHAUMONT)

LISTE : DECIDER AUTREMENT (EELV-PS-PRG-MRC)

effet, dans certaines communes rurales (dont celles de mon département), le gouvernement précédent, avec la RGPP, a fermé des classes et des écoles, sans laisser d'autres solutions aux familles que de scolariser leurs enfants dans des établissements privés sous contrat d'association, du fait de l'absence d'école publique.

Il me semble que le rôle d'une République laïque n'est pas de lutter contre l'enseignement privé, mais de remédier à de telles carences en développant un réseau d'écoles publiques maillant tout le territoire national et permettant à toutes les familles qui le souhaitent d'y scolariser leurs enfants. L'école n'est pas un service public comme les autres et le caractère public et laïc de l'école de la République n'est pas une simple option facultative, est une exigence qui va de paire avec la liberté d'enseignement.

6. Soutiendriez-vous un projet de loi instaurant un système rendant possible l'exercice de ce droit, affectant des ressources aux établissements scolaires au prorata des élèves effectivement scolarisés ?

→ Je ne comprends pas le sens de cette question.

7. Etes-vous en faveur du maintien de la loi Carle qui vise à garantir la parité de financement entre les écoles primaires publiques et privées sous contrat d'association lorsqu'elles accueillent des élèves scolarisés hors de leur commune de résidence ? Seriez-vous prêt à voter une loi étendant le principe de la loi CARLE à toutes les écoles privées ?

→ Entre 2007 et 2012, le Gouvernement aura supprimé plus de 60 000 postes dans les écoles publiques ; il a mis en pièce la carte scolaire, mettant à mal la mixité sociale ; il menace la maternelle ; il abandonne l'éducation prioritaire. La loi Carle, prenant prétexte de ce désengagement dangereux de l'Etat, a prétendu faire payer aux communes, sans soumettre les choix des familles de scolariser leurs enfants dans des établissements privés situés en dehors de leur commune à quelque autorisation municipale que ce soit. Le coût par élève est situé entre 400 et 1500 euros pour les communes. La plupart, rurales, n'ont nullement les moyens. Je rappelle enfin que les écoles privées ne sont absolument pas soumises aux mêmes obligations que l'école publique. J'ai manifesté mon opposition à ce texte, et donc, en toute logique, je refuserais son extension, préférant le renforcement du réseau des écoles publiques en milieu rural.

8. La perspective de vie pour les personnes âgées est principalement celle d'un placement dans une institution adaptée répondant aux besoins nés de la dépendance. Y a-t-il une alternative ? Quelles sont les mesures qui pourraient être prises concernant l'aide aux aidants, notamment familiaux, qui permettraient à la personne âgée de choisir son dernier lieu de vie ?

→ Contrairement aux promesses de Nicolas Sarkozy, la mandature qui s'achève n'a pas permis d'observer la moindre réforme de la perte d'autonomie. Les personnes doivent donc faire face seules à des dépenses d'équipement et d'hébergement écrasantes. Nous souhaitons apporter des solutions à cette situation pour permettre à chacun de vieillir dignement.

Il me semble souhaitable d'intégrer les congés familiaux dans la sécurité sociale professionnelle, de créer un droit à la compensation de la perte d'autonomie pour réduire le reste à charge et de développer une filière professionnelle des métiers de l'accompagnement, avec un volet formation qui revet une importance capitale. Il est temps de proposer des formations adaptées et de multiplier lieux d'échange et les solutions alternatives aux EHPAD, comme les maisons de répit, les accueils de jour, les colocations intergénérationnelles en milieu rural ou des hébergements temporaires.

9. Le système de santé français est actuellement l'un des plus chers du monde. Les médecins prescrivent deux à trois fois plus que les autres médecins occidentaux dans le monde, les français détiennent le record absolu de consommation de médicaments en Europe. Que pensez-vous mettre en œuvre pour revenir à plus de modération ou de contrôle dans ce domaine ?



LEGISLATIVES 2012 – QUESTIONNAIRE DE CATHOLIQUES EN CAMPAGNE

CANDIDAT(E) : Patricia ANDRIOT

DEPARTEMENT : HAUTE MARNE

CIRCONSCRIPTION et VILLE PRINCIPALE: 52-01 (CHAUMONT)

LISTE : DECIDER AUTREMENT (EELV-PS-PRG-MRC)

- Seule une politique réellement tournée vers la prévention, l'éducation à la santé et la santé environnementale permettra de contenir l'expansion des maladies chroniques et, par conséquent, de limiter l'expansion croissante des dépenses. Il est possible de financer cette prévention en réalisant des économies sur le coût des médicaments. Seuls ceux ayant un réel intérêt thérapeutique doivent être remboursés et les médicaments génériques doivent être encore mieux intégrés. Enfin, de crois qu'il faut évolution des visiteurs payés par l'industrie vers le métier d' « informateurs pharmaceutiques indépendants ».

Enfin je propose de sanctionner plus durement les laboratoires qui ne déclarent pas leurs liens avec la formation des médecins par une pénalité à hauteur de 10% du chiffre d'affaire, qui nourrira la recherche publique et la formation des médecins.

10. Quelles sont vos propositions pour pallier les défaillances du système judiciaire ?

- Je ne serais pas une députée qui proposera, ou votera, des textes de circonstance, répondant à telle ou telle affaire. Il me semble, au contraire, qu'il est nécessaire de réhabiliter la politique de prévention, tellement malmenée durant les 10 dernières années. Réinstaller la police et la justice comme des instruments proches des citoyens. La France est l'un des pays les plus en retard de l'OCDE concernant la dépense de justice par habitant. Il conviendra donc, par le vote d'une loi de programmation pluriannuelle, de renforcer les moyens (matériels ou humains).

Elue d'un département rural, dans une région où la cohérence territoriale et politique fait problème, je sais qu'un maillage plus fin du territoire s'impose pour atténuer les conséquences de la désastreuse réforme de la carte judiciaire et pour assurer une présence des professions du droit dans les quartiers en difficulté où l'accès au droit est un luxe. À cet effet, il importe de revoir la composition et les pouvoirs des comités départementaux de l'accès au droit, de mettre en place un schéma national d'implantation des Maisons de la justice et du droit, d'accroître l'implication de toutes les professions concernées et de garantir la présence de personnels de justice dans ces pôles de proximité, greffiers et juges notamment.

Toujours concernant l'accès au juge, je propose une refonte de la loi de 1991 sur l'accès au juge, afin de revaloriser l'aide juridictionnelle, tout en supprimant la taxe de 35 € qui pèse sur toute nouvelle procédure.

Enfin, je propose que les magistrats du sièges ne soient plus désignés par le pouvoir exécutif, de compléter la réforme de la garde à vue, d'encadrer les comparutions immédiates, et de réduire les prérogatives de filtrage des présidents des chambres de l'instruction ou des cours d'appel. La détention provisoire doit également être limitée, et comme la garde à vue, ne doit nullement servir à « faire pression » pour obtenir des aveux.

11. Quelle est votre position sur le travail du dimanche ? Etes-vous prêt à voter l'abrogation de la loi Maillé qui introduit un grand nombre d'exceptions au principe du repos dominical ?

- En cinq années de gouvernement Fillon-Sarkozy, nous avons assisté à une régression sociale sans précédent, qui touche en premier lieu nos concitoyens les plus modestes et qui me semble être l'une des raisons pour lesquels nous avons été touchés par les crises systémiques successives. Après avoir déplafonné les heures supplémentaires, mis à bas 35 heures, menacé les repos compensateurs, ou introduit la possibilité du travail jusqu'à soixante-dix ans, la loi Maillé de 2009 a consisté à régulariser les situations illégales, plutôt qu'à sanctionner les fraudeurs. Mon adversaire, Luc Chatel, a été l'un des partisans de l'ouverture des magasins de grandes chaînes le dimanche, lorsqu'il était ministre de la consommation, mais oublie de s'en vanter lorsqu'il parle de son bilan au gouvernement.



12. Les délocalisations d'emploi sont une des facettes de la mondialisation. L'exemple de Renault qui vient de construire une usine au Maroc est symptomatique de cette tendance qui se traduit pour la France par la perte annuelle de 500 000 emplois depuis 5 ans dans le domaine industriel. Pensez-vous que la perte de notre outil industriel soit acceptable et cette tendance



LEGISLATIVES 2012 – QUESTIONNAIRE DE CATHOLIQUES EN CAMPAGNE

CANDIDAT(E) : Patricia ANDRIOT

DEPARTEMENT : HAUTE MARNE

CIRCONSCRIPTION et VILLE PRINCIPALE: 52-01 (CHAUMONT)

LISTE : DECIDER AUTREMENT (EELV-PS-PRG-MRC)

inéluable ? Soutiendriez-vous une proposition de loi favorisant le « Produire français » en instaurant une forme contrôlée de protectionnisme ?

- Partisane d'un renforcement de la vocation industrielle de notre pays, et de ma circonscription, je suis également partisane de l'économie de proximité. Pour autant, je ne crois pas que « produire français » soit une solution acceptable. Et cela est d'autant moins vrai concernant le protectionnisme aux frontières de la France, qui reviendrait à opérer un contre-sens historique au regard des valeurs qui ont fondé l'Union Européenne. L'économie de proximité, ce n'est pas la lutte contre la mondialisation, c'est une autre mondialisation : plus nous sommes interconnectés, plus l'ancrage est nécessaire. L'un des enjeux de notre époque est d'imaginer de nouvelles interrelations entre le local et le global. Deux voies méritent intérêt : communiquer davantage à l'international sur le cadre de vie offert par nos différents territoires et insérer les territoires dans le système mondialisé à travers un réseau d'interdépendances économique, sociale, culturelle et environnementale.

Cependant, l'autre mondialisation, que j'appelle de mes vœux, est basée sur une équité des échanges. Sur une véritable solidarité entre nord et sud. Cela passe par des mécanismes de lutte contre la spéculation « hors économie réelle », comme celle qui touche les matières premières agricoles. Les pays en voie de développement doivent être maîtres de leurs sols, et non soumis à une odieuse spéculation internationale sur ceux-ci. Enfin, je suis favorable à une généralisation des clauses sociales et environnementales aux marchés à l'export, et à des taxes dissuasives (sur ces mêmes bases) aux frontières de l'Europe.

13. Quelle est votre vision de la politique d'immigration ? Quelles sont vos propositions concrètes sur ce sujet ?

- Depuis 10 années, la France est abreuvée d'un discours prétentivement sécuritaire, qui fait de l'étranger, de l'autre, un ennemi, un danger, une menace. Durant la campagne des élections présidentielles, la droite a essayé, par tous les moyens, d'agiter les esprits à ce sujet, en utilisant un discours xénophobe. Ainsi, toute la misère du monde viendrait assiéger les pays européens, et les migrants seraient une telle charge pour les politiques de solidarité que nous serions contraints de les renvoyer dans leur pays d'origine. Dans le monde, un milliard de gens quittent chaque année leur terre natale. L'immense majorité, 700 millions, vont vers la mégapole d'à côté. Ils ne sont que 214 millions à traverser une frontière. Parmi eux, seuls 30 % vont vers un pays développé. Sans eux, la plupart des pays européens déclinent démographiquement. Contrairement à ce que l'on pourrait penser, la population mondiale est plus sédentaire au XXI^e siècle qu'au début du XX^e : les migrants internationaux sont passés de plus de 5 à 3 % de la population totale. Au sein des migrations subsahariennes, on compte un retour pour trois départs.

Dans les secteurs ruraux ou péri-urbains, sans arrivée de personnes nouvelles, ces territoires sont appelés à disparaître. Rappelons enfin, au niveau économique, que Les immigrés apportent au budget national une contribution nette positive de 11,9 milliards d'euros. Et que si leur présence présente, en effet, un coût concernant les prestations sociales, celui-ci est en très grande majorité dû aux interdictions de travailler qui touchent certains d'entre eux, le surchômage lié aux discriminations, et les exonérations de charges qui ont été massivement octroyées à leurs employeurs.

14. Les déficits budgétaires accumulés depuis 40 ans (5,2 % du PIB en 2011) ont mené la France à une situation d'endettement très lourd, de 1700 milliards d'euros. Pensez-vous qu'il soit possible dès aujourd'hui de ne plus voter de budget en déséquilibre ?

- En cinq années, le déficit n'a cessé de s'aggraver. Ainsi, la dette de la France s'est accrue de 700 milliards d'euros. Et s'il y a eu des effets, c'est en termes de dégradation qualitative et quantitative des services publics. Le déficit structurel doit être combattu, en luttant contre l'évasion fiscale et la fraude, ce qui suffirait à économiser au moins 30 milliards d'euros. La suppression des niches fiscales néfastes à l'environnement rapporterait, à elle seule, près de 10 milliards d'euros supplémentaires. La niche Copé, elle, a plus de 15 milliards en trois ans. Nous reviendrons, évidemment, sur la suppression de l'allègement de l'ISF (près de 2



LEGISLATIVES 2012 – QUESTIONNAIRE DE CATHOLIQUES EN CAMPAGNE

CANDIDAT(E) : Patricia ANDRIOT

DEPARTEMENT : HAUTE MARNE

CIRCONSCRIPTION et VILLE PRINCIPALE: 52-01 (CHAUMONT)

LISTE : DECIDER AUTREMENT (EELV-PS-PRG-MRC)

milliards), qui a été remplacée par une contribution qui rapporte près de 10 fois moins. Les avantages fiscaux liés aux heures supplémentaires, qui ont déjà coûté 18 milliards d'euros depuis leur instauration en 2007 découragent l'embauche, et augmentent donc le chômage, ce qui entraîne une importante dégradation des comptes sociaux, tout en aggravant les effets de la crise. Nous proposons également d'aligner la taxation des revenus du capital sur celle des revenus du travail, et d'encadrer et de contrôler, au niveau européen et mondial, le 700 000 milliards d'euros de liquidités qui sont en circulation. Enfin, la France devra proposer l'interdiction définitive des ventes à découvert. Je suis également favorable à une réduction du temps de travail qui permette un véritable partage du travail (et donc de la richesse), qui permettra de mieux vivre ensemble.

15. L'Etat, selon vous, doit-il être centré sur ses fonctions dites régaliennes (assurer la justice, battre monnaie, assurer la sécurité intérieure et extérieure du pays) ou au contraire doit-il se renforcer dans l'ensemble des domaines comme le veut le nouveau président de la République (Emplois aidés, administration, éducation) ? Quelles sont selon vous les réformes de l'Etat à entreprendre en priorité ?

→ L'Etat ne bat plus monnaie (et c'est heureux, je ne suis pas persuadée que les français veuillent retrouver des taux d'inflation à deux chiffres). Pour le reste, je réfute l'idée de revenir à un « Etat gendarme », ou d'aller toujours plus vers un « Etat manager ».

16. Pensez-vous qu'une alternative à la pratique de l'avortement, attentatoire au principe sacré de la vie, traumatique pour les femmes et coûteux pour la société, serait d'aider les femmes enceintes à garder leur enfant par des aides spécifiques ?

→ Je ne considère pas que l'avortement soit plus traumatique pour une femme, plus coûteux pour la société, que l'avortement sauvage, à l'aiguille à tricoter, ou d'autres méthodes aussi barbares. Comme législateur, je ne me ferais jamais porte-parole de telle ou telle religion, mais de l'intérêt général. Et l'intérêt général, établi en 1975, c'était de mettre fin à des accidents mortels liés à l'avortement sauvage, en dépénalisant des actes abortifs qui auraient eu lieu quoi qu'il en soit. Trois priorités, pour moi :

- Mieux informer sur la contraception et développer la prévention de l'IVG.
- Garantir et améliorer l'accès à l'IVG sur tout le territoire.
- Libéraliser le débat sur les modalités de mise en œuvre de la loi de 1975.

17. Quelle est votre position sur l'accouchement sous X ?

→ La levée de l'anonymat des accouchements sous X répond à un légitime souci de transparence, et de « liberté de savoir » pour l'enfant. Cependant, une femme qui sait qu'elle ne pourra pas élever son enfant mais prend la peine de le porter pendant neuf mois et d'accoucher au lieu d'avorter doit être protégée.

Le problème, avec ce malaise, c'est peut-être qu'on ne sait pas comment y répondre. Bien plus, on peut se demander comment ces personnes pourraient ne pas avoir de problèmes d'identité quand l'idéologie dominante ramène l'individu à ses origines (notamment à ses origines biologiques), et le pousse à vouloir tout connaître de ses parents, voire à penser que tous ses problèmes viennent de ses parents ou de ses origines. Une telle obsession biologique et même généalogique, une telle réduction de l'individu à son passé et au passé de ses parents, n'invite pas un être à la liberté.

Mais, pour autant, la souffrance de l'enfant qui ne connaît pas ses parents, entre dans une quête (« socialement légitime ») de sa généalogie, et se voit fermer des portes n'est pas acceptable. Le législateur doit rapporter certaines revendications et certains affects aux représentations qui révèlent un certain état de la société avant de prendre ses décisions, quand elles sont relatives à la bioéthique.

18. « Je proposerai que toute personne majeure en phase avancée ou terminale d'une maladie incurable, provoquant une souffrance physique ou psychique insupportable, et qui ne peut être apaisée, puisse demander, dans des conditions précises et strictes, à bénéficier d'une



LEGISLATIVES 2012 – QUESTIONNAIRE DE CATHOLIQUES EN CAMPAGNE

CANDIDAT(E) : Patricia ANDRIOT

DEPARTEMENT : HAUTE MARNE

CIRCONSCRIPTION et VILLE PRINCIPALE: 52-01 (CHAUMONT)

LISTE : DECIDER AUTREMENT (EELV-PS-PRG-MRC)

assistance médicalisée pour terminer sa vie dans la dignité. » (Proposition 21 du projet présidentiel de François Hollande). Si une telle loi légalisant l'euthanasie était proposée au Parlement, que voteriez-vous et pourquoi ?

- Le droit à mourir dans la dignité constituera un droit ouvert à ceux qui le veulent, parce que leurs souffrances physiques ou psychiques sont devenues irréversibles et insupportables, un droit en faveur de la liberté individuelle. Une sorte d'assistance médicalisée au suicide. En aucun cas, ce droit ne constituera une obligation. Je voterais pour.

19. « J'ouvrirai le droit au mariage et à l'adoption aux couples homosexuels » (Proposition 31 du projet présidentiel de François Hollande). Si une telle loi est proposée au Parlement, que voteriez-vous et pourquoi ?

Je l'ai déjà dit, nous sommes favorables au mariage homosexuel, et à l'homoparentalité. Pour la simple raison que ces deux situations feraient enfin cesser une inégalité flagrante. Force est de constater qu'il y a des personnes qui ont aussi un désir d'enfant, qui ne peuvent pas procréer par rapports sexuels, pour qui ne pas avoir d'enfant est une réelle souffrance dans leur vie mais qui ne peuvent pas bénéficier de la procréation artificielle et du don de gamètes parce qu'elles ne rentrent pas dans le cadre juridique actuel, en particulier les gays et les lesbiennes.

Si la médecine prend en charge le désir d'enfant et la souffrance de ne pas être en mesure de procréer, la question devient donc de savoir selon quels critères il serait possible de dire que tel ou tel désir d'enfant, que telle ou telle souffrance est plus digne de considération, plus injuste ou plus insupportable que d'autres.

Le désir d'enfant a peu de choses à voir avec l'orientation sexuelle ou le fait d'être en couple ou non. S'il émerge aujourd'hui avec force chez les homosexuels, ce n'est pas tant parce qu'ils réclament d'avoir les mêmes choses que les autres, en référence à la notion d'enfant objet qu'on nous oppose souvent, ni parce qu'ils réclament un « droit à l'enfant » – ils ne le réclament pas plus que les hétérosexuels – c'est surtout parce qu'il survient après de longues années de négation et de refoulement et parce que la dissociation progressive de la sexualité hétérosexuelle et de la procréation, conjuguée à l'apparition de nouvelles technologies médicales, rend, d'une part, imaginable, d'autre part, possible le fait de faire naître un enfant au sein d'un couple de femmes ou en l'absence de partenaire de vie.

20. « J'accorderai le droit de vote aux élections locales aux étrangers résidant légalement en France depuis cinq ans » (Proposition 50 du projet présidentiel de François Hollande). Si une telle loi est proposée au Parlement, que voterez-vous et pourquoi ?

- Je voterai cette loi, car je considère que reconnaître pour des citoyens qui vivent depuis 5 ans sur notre territoire le droit de participer aux choix des élus de sa commune est non seulement un puissant facteur d'intégration, mais c'est aussi une reconnaissance de chaque individu en tant que citoyen de plein droit, et, enfin, un acte de justice, puisque ces étrangers vivent en France légalement, payent des impôts, etc.

21. En matière d'emplois subventionnés, François Hollande veut multiplier les créations de postes (proposition 34 : 150 000 emplois d'avenir – proposition 36 : 60 000 postes dans l'éducation - proposition 10 : arrêt de la politique de non-remplacement d'une partie des fonctionnaires partant à la retraite). Si des lois allant dans ce sens sont proposées au Parlement, que voterez-vous et pourquoi ?

- Je voterai ces lois car je considère qu'il est de la responsabilité de l'Etat que de se donner les moyens d'assurer la cohésion sociale, et le vivre ensemble en garantissant à chaque citoyen l'accès à un minimum de services, qui sont garant de la réduction des inégalités et qui assurent une société qui se construit sur le vivre ensemble. François Hollande, a indiqué que ces postes nouvellement créés seront affectés prioritairement à l'éducation, à la justice et à la sécurité, trois domaines qui me semblent essentiels pour assurer les fondements communs de ce qui permet la construction d'une société solidaire, dans laquelle chacun à sa place et se respecte.